YERRES

Ressources Humaines
N°tél. : 01 69 49 76 52
N/réf. : NDA/AT/CL

DECISION N° 2007/308

Objet : Convention de formation professionnelle conclue avec MEDIADIX, Pôle métiers du livre, dans le cadre d'une formation sur le thème «Le changement en bibliothèque»

Le Député - Maire de la Commune d'Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23,

VU la délibération du Conseil Municipal de la Commune d'Yerres du 4 avril 2001 portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les délibérations du Conseil Municipal des 28 juin 2001, 24 janvier 2002, 27 juin 2002 et 15 mars 2007, modifiant et complétant la délégation de pouvoirs accordée au Maire, respectivement en matière de droit de préemption, de passation de marchés publics, de réalisation d'emprunts et de placements de fonds.

CONSIDERANT la participation de la directrice de la bibliothèque de la mairie d'Yerres, à une action de formation intitulée « le changement en bibliothèque », sur une durée de trois journées,

CONSIDERANT que la proposition de MEDIADIX, Pôle métiers du livre, sis au 11, avenue Pozzo di Borgo 92120 SAINT -CLOUD, correspond aux besoins conjoints de la commune et de la stagiaire,

CONSIDERANT que les frais de formation ne sont pas soumis à la TVA,

DECIDE

DE signer une convention de formation professionnelle avec l'organisme précité, en vue d'une formation sur le thème «Le changement en bibliothèque » au profit de la directrice de la bibliothèque de la mairie d'Yerres, moyennant une contribution financière totale de 240,00 €,

DIT

Que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Commune, exercice 2007.

Fait à Yerres, le 8 octobre 2007

MAIRIE D'YERRES 91 (Essonne)

Le Député-Maire

Nicolas DUPONT-AIGNAN
Président du Val d'Yerres
Communauté d'Agglomération

HÔTEL DE VILLE
60, rue Charles de Gaulle – 91335 Yerres Cedex – Tél. : 01 69 49 76 00 - Fax : 01 69 48 63 98
Site internet : www.yerres.fr - Toute correspondance doit être adressée à Monsieur le Député-Maire